

PV CP Liège n° 8 du 05/04/2023

Procédure d'urgence.

Les membres du comité provincial se sont réunis pour juger une réclamation du club EMBC Blegny conformément à l'article 14 du règlement de la coupe provinciale « jeunes » suite au match 772107 U19 EMBC Blegny - Alliance Flémalle. (finale)

Les juges sont : Mme Pallen, Corbisier, Lebrun, MM. Riga, Beck, Ghiezen, Warengnien et Fraiture.

Sont convoqués :

- Le premier arbitre
- Le commissaire de table : M. J-M Wuidart
- Le chronométrateur : M. Henkens Michaël affilié au RBC Henri-Chapelle
- Un représentant du club EMBC Blegny : Mme Rousseau Ingrid
- Un représentant du club de l'Alliance Flémalle : M. David Nicolas

Le premier arbitre déclare :

Qu'il était face au marquoir mais qu'il était concentré sur le jeu et qu'il n'a consulté le chrono qu'après le shoot.

Il n'a pas entendu le buzzer suite au bruit et à l'agitation dans la salle.

Le commissaire de table déclare :

Qu'il n'intervient pas sur les éventuelles erreurs d'arbitrage durant une rencontre. Sur l'action en question, son collègue chronométrateur lui confirme que le shoot est bien parti après le temps réglementaire. Par correction, il prend la décision que le panier ne compte pas.

Le chronométrateur déclare :

Qu'il gère en priorité le chrono par rapport au décompte des points à afficher au marquoir. Au moment du buzzer (fin de match), il confirme que le ballon était dans les mains de la joueuse.

La représentante de Blegny déclare :

Que le deuxième arbitre lève le bras en montrant 3 points au moment du shoot et qu'il valide les 3 points en levant le second bras.

Il y avait beaucoup du bruit et elle ne sait pas si l'arbitre a changé sa décision.

Elle est perturbée par la décision prise. Elle a visionné la vidéo de LgsportFun où, selon elle, on voit que la joueuse lâche le ballon à la dernière seconde et le buzzer sonne avant que le ballon ne tombe dans l'anneau.

Mme Rousseau demande une décision juste en ne créant pas de polémique. Les joueuses se donnent pour gagner et elles veulent être reconnues dans la continuité de leur formation.

Le représentant de Flémalle déclare :

Qu'il faisait face au chrono durant le match et qu'il a l'intime conviction que le shoot est parti après le buzzer.

Il a visionné la vidéo et selon lui il est impossible de déterminer sur cette séquence si le shoot est parti avant ou après le buzzer.

➤ Décision du CP Liège :

Après délibération et avoir entendu les différents intervenants, les membres du CP décident à la majorité que la réclamation de l'EMBC Blegny est recevable mais non fondée.

Le score du match 772107 reste acquis à la faveur de l'Alliance Flémalle.

La décision est communiquée en séance.

Le club de l'Alliance Flémalle décide de ne pas aller en appel de la décision du CP Liège.

Le club de l'EMBC Blegny décide d'aller en appel de la décision du CP Liège.